



SOUS PREFECTURE
D'AVESNES/HELPE

19 MAI 2017

ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 21 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 57

Date de la convocation : 14 mars 2017

PRESENTS :

AVESNELLES	Monsieur BREUCQ,
AVESNES SUR HELPE	Madame DEZITTER a donné procuration à Madame HEVIN,
	Monsieur POYART,
	Madame DESFOSSEZ,
	Monsieur ROUSSELLE,
	Madame HEVIN,
	Monsieur NIMAL a donné procuration à Madame DESFOSSEZ,
	Monsieur BOUTE,
	Monsieur GHEZAL,
	Madame RICHELIEU,
BAS-LIEU	Monsieur FRANCOIS
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Monsieur FORET
BEAURIEUX	Monsieur DURSENT
BERELLES	Madame TRAEN
BEUGNIES	Monsieur JOPEK
BOULOGNE SUR HELPE	Monsieur DUFLOS a donné procuration à Madame MAJKA, conseillère suppléante
CARTIGNIES	Monsieur RATTE
	Madame SOUMIER
CLAIRFAYTS	Monsieur ERPHÉLIN
DIMECHAUX	Monsieur ETEVE
DIMONT	Monsieur LEBRUN
DOURLERS	Monsieur PIOTROWSKI a donné procuration à Madame GRIMIAUX, conseillère suppléante
ECCLES	Monsieur ANSIAUX
ETROEUNGT	Monsieur JUSTE,

FELLERIES	Madame BOUZERE Monsieur NOYON, Monsieur LAMBRET
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN a donné procuration à Monsieur CARON, conseiller suppléant
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
GRAND-FAYT	Monsieur SCULFORT
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur SALMON
LEZ-FONTAINE	Monsieur DECHERF
LIESSIES	Monsieur SCHUERMANS
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ
RAINSARS	Monsieur DE SANTIS
RAMOUSIES	Madame WATREMEZ Monsieur DE GROOTE a donné procuration à Monsieur NAVEAU, conseiller suppléant
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT a donné procuration à Madame BASQUIN, Madame LENTIER a donné procuration à Madame BUFI, Monsieur DEUDON, Madame BUFI, Monsieur MARION a donné procuration à Monsieur DEUDON, Madame FREHAUT Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE
SAINT-AUBIN	Monsieur DEFROIDMONT
SARS-POTERIES	Monsieur BEUGNIES
SEMERIES	Monsieur LETY, Madame MAREAUX,
SEMOSIES	Monsieur BINOIT
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur CORBINAUD
SOLRINNES	Monsieur CONNART
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur LEVEQUE
WATTIGNIES LA VICTOIRE	
<u>EXCUSES :</u>	
AVESNELLES	Monsieur BAROCHE, Madame WAUCHER, Madame CUVILLIER, Madame MASUYER, Monsieur PAQUET
AVESNES SUR HELPE	Monsieur SOIL
CHOISIES	Monsieur LIBERT
DAMOUSIES	Madame PLUMART
DOMPIERRE SUR HELPE	Madame GEBHARDT
FELLERIES	Monsieur CABARET
FLOYON	Monsieur DOSEN
HAUT-LIEU	Monsieur GILLET
SAINT HILAIRE SUR HELPE	
SARS-POTERIES	

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu la loi n° 2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR et la loi n° 2017-86 du 27/01/2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

Vu la délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'intégralité du territoire de la 3CA et approuvant la charte d'élaboration définissant les modalités de collaboration entre les communes membres et la 3CA pour l'élaboration du PLUi ;

Considérant l'obligation de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Les éléments de diagnostics et les enjeux associés sont exposés avec pour objectifs d'inverser la tendance démographique des dernières années pour atteindre une croissance démographique de 1,7% d'ici à 2036, c'est-à-dire retrouver le niveau d'habitants du recensement de 1990.

Cet objectif s'appuie sur la mise en valeur d'une caractéristique du territoire qui en fait sa particularité : le bocage. Ainsi le bocage, dans une conception dynamique, doit être le vecteur du développement du territoire retrouvant une harmonie mécanique, biologique, agronomique, économique, paysager, touristique et culturel qui a reculé depuis 60 ans.

Le PADD exprime une vision partagée mais aussi territorialisée et adaptée à chacune des grandes entités qui composent la Communauté de communes, s'articulant autour de quatre piliers :

- Pilier 1 : le renouvellement
- Pilier 2 : la connexion
- Pilier 3 : l'aménagement
- Pilier 4 : les services

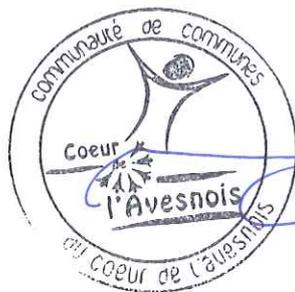
Après l'exposé des orientations générales, Monsieur le Président ouvre le débat puis conclut la séance en soulignant que l'appellation « bocage » doit être retravaillée pour conforter la dynamique soulevée lors des échanges. La prochaine étape consiste en un débat dans chaque Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur les orientations générales du PLUi,

DEMANDE que l'appellation « bocage » soit retravaillée pour conforter la dynamique voulue dans le projet.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Président,
Alain POYART

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 19.05.2017

Publiée ou Notifiée le 19.05.2017

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,